

SEZNEC Daniel

Ingénieur des TPE retraité

Daniel.seznec@orange .fr

Renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de Loctudy

Participation à la consultation du public

Le dossier d'autorisation déposé semble complet, voire touffu. Mais l'abondance d'information ne nuit pas. Par exemple, elle permet de bien se rendre compte (chapitre 5.1.3.3 de la pièce 02 du dossier) du fait que la maîtrise d'ouvrage a pris conscience depuis un bon moment de la nécessité de réduire les eaux parasites et a engagé un plan d'action en ce sens sur le long terme.

Le système de désinfection proposé est identique à celui proposé pour la station de Combrit. Il est bien adapté aux normes proposées et aux caractéristiques de la station d'épuration. En effet, le système Désinfix récemment développé par la société KEMIRA depuis un peu plus de dix ans et utilisant l'acide performique a fait ses preuves sur la Seine lors des JO de Paris ainsi que sur la station de Biarritz.

Son avantage principal est que cet acide performique est formé au fur et à mesure des besoins à partir de deux biocides initiaux (eau oxygénée et acide formique). Il se décompose rapidement après action ce qui évite d'envoyer dans le milieu naturel des biocides puissants.

Remarques et interrogations :

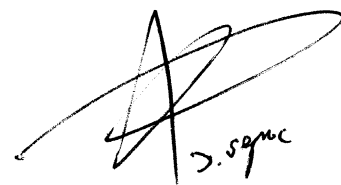
- La partie terrestre de la canalisation de rejet est assez courte (depuis la station jusqu'à la pointe de Kérafédé) et la partie marine est seulement de 800 mètres. Il est donc important de savoir si le temps de trajet des eaux de rejet depuis l'injection de l'acide performique jusqu'au point d'arrivée dans le milieu marin est suffisant pour permettre la décomposition complète du biocide. Et ce d'autant que le dossier comporte une demande de rejet continu en hiver.

Fournir un calcul justificatif de l'absence de tout résidu biocide au rejet en milieu marin à partir des données du constructeur du système Désinfix.

- Le dossier ne fournit aucune précision sur l'implantation et la mise en œuvre du système Désinfix. **Il convient essentiellement de préciser si les obligations réglementaires en matière de sécurité seront respectées (formation du personnel, installation de douchette de sécurité, présence d'une cuve de rétention des stockage de réactifs, ...), mais aussi en quel point précis l'injection de biocide se fera.**

 - Article 5.2.2.2.2 du dossier d'AP (pièce n°2) : Il est indiqué que le rejet actuel est conforme en matière de bactériologie du fait du rendement. Il s'agit là d'un argument réglementaire inutile. **Il est irréfutable que la station ne respecte pas (et n'a jamais respecté depuis sa construction) la norme de 10 000 E.Coli** comme le montre d'ailleurs bien le dossier. L'objectif de la mise en place d'un rendement minimum sur tous les paramètres d'épuration est d'éviter de pénaliser une station qui se retrouverait avec une charge d'entrée supérieure à celle pour laquelle elle est prévue. Ce n'est pas le cas de la bactériologie. Dans ce dossier, l'argument fallacieux du rendement est surtout évoqué pour masquer l'inefficacité et les performances médiocres voire négatives des filtres à sable fermés proposés et mis en place par la maîtrise d'œuvre SAFEGE lors de la construction.
- On note d'ailleurs une erreur sur le compte rendu de la réunion publique du 21 juillet dans la réponse à la question de Mr POIRAUD. Mr GOUZIEN indique que la norme actuelle est de 100 000 E. Coli. En fait, il s'agit là de la performance moyenne actuelle de la station et non de la norme imposée par l'arrêté qui est DIX fois inférieure et que la station ne respecte pas.
- **L'arrêté préfectoral devra imposer une date commune** aux deux stations de Loctudy et Pont-l'Abbé pour la mise en place de la désinfection. En effet l'objectif d'une norme à 1 000 E.Coli est d'obtenir un abattement d'au moins un facteur cinquante par rapport à la qualité moyenne du rejet actuel des deux stations. Si une seule des deux stations est équipée d'une désinfection, l'abattement ne serait qu'à peine de deux.

 - Il serait également intéressant de préciser **quel sera le devenir des filtres à sable fermés** actuellement sur le site qui seront totalement inutiles après la mise en place d'une désinfection.



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'A' followed by the name 'J. Sguc'.